



AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement de contrôle intérimaire n° 2023-112 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées » a été adopté par le conseil des maires le 11 avril 2023 et entre en vigueur conformément à la loi suite à la réception de l'approbation dudit règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou visiter le site Web de la MRC au www.montmagny.com.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 24^e jour de juillet 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque